



Les vies scolaires sont en colère : une semaine de mobilisations, en grève le 19 juin !

Le 10 juin 2025, Mélanie Grapinet, une AED d'un collège de Haute-Marne, est tuée par un élève dans l'exercice de ses fonctions pendant que des gendarmes procédaient à une fouille des sacs des élèves pour déceler d'éventuelles armes blanches. Notre collègue est alors attaquée mortellement à coup de couteau, par un élève du collège, alors qu'elle était en poste à la grille de l'établissement. Nos organisations syndicales présentent toutes leurs condoléances aux proches, collègues et élèves du collège de Mélanie.

Cet événement tragique met en lumière l'exposition à laquelle les assistant·es d'éducation sont confronté·es dans l'exercice de leur fonction. Faute de moyens humains suffisants dans les collèges et les lycées, les AED se retrouvent souvent en première ligne, exposés aux risques, dans un rôle de « vigiles d'établissement » qui n'est pas le leur. Proches des élèves, les AED sont primordiaux·ales pour recevoir la parole des jeunes et les accompagner. Par la fonction d'AED, c'est une école bienveillante et émancipatrice qui peut se mettre en place.

Pourtant leurs salaires restent parmi les plus bas de l'Éducation nationale. Aucune des solutions envisagées par le ministère ces dernières années n'a permis de traiter sérieusement la question de la précarité de nos collègues AED. Les conditions de travail sont quant à elles inacceptables ! Les vies scolaires sont réduites à peau de chagrin alors que les AED doivent souvent composer avec des centaines d'élèves. Même la pénibilité de l'exercice en réseau d'éducation prioritaire ne leur est qu'en partie reconnue puisqu'un·e agent·e ne perçoit que la moitié de la prime perçue par les enseignant·es.

C'est pourquoi nos organisations syndicales CGT éduc'action, FSU et SUD éducation d'Ille-et-Vilaine appellent l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à la mobilisation et à la grève le jeudi 19 juin.

Nous revendiquons :

- le respect des missions des personnels de vie scolaire (AED et CPE)
- la création des postes et recrutement des assistant.e.s d'éducation pour répondre aux besoins
- la création d'une grille nationale de progression salariale à l'ancienneté, dès la première année de CDD
- l'accès aux primes et indemnités dans les mêmes conditions et aux mêmes montants que ceux fixés pour les autres personnels (notamment l'indemnité REP/REP+)
- la baisse du temps de travail
- le recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : pour un recrutement académique
- l'accès à une formation initiale et continue, sur temps de service
- la création de brigades de remplacement pour assurer les remplacements des collègues absent·es
- un droit à la mobilité, interacadémique et interacadémique.

AED, les bahuts ne fonctionnent pas sans nous !

Rassemblement jeudi 19 juin à 10h devant le rectorat de Rennes